

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 30 janvier 2024

(Session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, CHATRE Philippe, DENIS Franck, VAUDIER Florine, VIAL Céline, MICHEL Fabien, VIAL Philippe, LACROIX Cyril, VALLAS Monique, PLASSE Murielle, JIMENEZ GUILLAUME Marion.

Absent(s) excusé(s)

Absents(s) non excusé(s):

Procurations : LACROIX Cyril à PLASSE Muriel.

RAVAZY Aurélie à MICHEL Fabien.

MARTEL LARUE Sonia à VAUDIER Florine.

Président de séance : ROFFAT Martine.

Secrétaire de séance : WOLTERS Patricia.

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants : 19**

⇒ **Présents : 16**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du **mardi 12 décembre 2023**.

⇒ **POUR : 19**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Observations :

Madame le Maire donne l'information aux membres du conseil municipal que l'AT pour la SAR avait reçu un avis défavorable en commission mais qu'une solution avait été trouvée entre l'architecte et le sous-préfet. Le dossier repassera en commission au mois de mars.

Concernant le radar pédagogique, son installation sur roulettes est en cours.

Madame le Maire informe que la signalisation du rond-point ne rentre pas dans l'enveloppe solidarité.

La commune a reçu des remerciements suite à l'accueil réservé aux nouveaux apchonnois.

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire.

2- Droit de préemption urbain hors délégation.

3- Demande de DETR pour l'extension et la rénovation de la cantine, école élémentaire.

4- Octroi d'une subvention à l'association « Familles Rurales ».

5- Sollicitation pour une subvention : classes transplantées.

6- Modification de la délibération 2023/047 N°9 : Range-vélos.

7- Modification du règlement intérieur du CM.

- 8- Loi APER n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC).
- 9- Convention tripartite d'occupation précaire, Roannais Agglomération, St André d'Apchon et « Les enfants de la côte ».
- 10- Questions diverses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1- Compte-rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 12 décembre 2023.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

→ **Parcelles AA387 / AA388**, située au 280 route de la Gare (superficie 779 m²)

→ **Parcelles AA47 / AA68**, située 7 et 8 passage de la Forge (superficie 419 m²)

1-2 Permis de construire de la SAR

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le délai du dossier de demande d'autorisation au titre du droit des sols, enregistré en mairie le 30/11/2023 sous le N°PC42199 23R0017, est porté à 5 mois.

1-3 Virement de crédit

Madame le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du conseil municipal du 30/01/2023. Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512 (204) : Bâtiments et installations	600,00		
2138 (21) : Autres constructions	-600,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

1-4 Remerciements du groupe GSCF

Madame le Maire informe qu'à la suite du versement d'une subvention de 200€ pour soutenir la mission des sapeurs-pompiers humanitaires, la commune a reçu un mail de remerciements.

Quant à la subvention accordée à la FCPE de 150€ concernant une pièce de théâtre, il n'y a aucun retour de fait à ce jour.

1-5 INSEE / Enquête de recensement de 2019 à 2023 (Commune de St André d'Apchon)

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la population totale au 1^{er} janvier 2024 dans la commune est de **1972 personnes**. Elle précise que la population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La population municipale (1912 pers.) comprend les personnes ayant une résidence habituelle sur le territoire de la commune. La population à part (60 pers.) comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente le dossier suivant :

→ **Parcelle AK 95** située au 103 route du creux de Lan (superficie : 1210 m²)

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Demande de DETR pour l'extension et la rénovation de la cantine, école élémentaire.

Madame le Maire rappelle que la commune a pour projet la réfection de la cantine scolaire à l'école élémentaire.

Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à renouveler la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour ce projet pour un montant de travaux de 400 000 € HT (subvention espérée de 80 000€).

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Octroi d'une subvention à l'association « Familles Rurales ».

Madame le Maire explique qu'une apprentie de l'association Familles Rurales a effectué 51 heures de périscolaire pendant le temps de cantine.

Afin de défrayer l'association Madame le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 51h x 5,32€ = **271.32€** qui correspond au coût supporté par l'association.

Le conseil municipal s'accorde à arrondir cette somme à **275€**.

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Sollicitation pour une subvention : classes transplantées.

Madame le Maire expose les projets de classes découvertes, à l'initiative de l'école élémentaire publique de Saint André d'Apchon.

Madame FERREOL enseignante et Monsieur MATRAY directeur de l'école élémentaire, sollicitent une subvention pour aider au financement de la classe transplantée prévue les 13 et 14 juin 2024 à Lyon sur les thèmes de l'écologie, les milieux urbains et le monde du cinéma (classes de CM1 et CM2).

Madame PLANCHE enseignante de l'école élémentaire, sollicite aussi une subvention pour aider au financement de la classe transplantée de CE1 pour un séjour avec nuitée à Bully au centre de l'ARVEL sur le thème du cirque.

Pour les CM : les transports se feront en TER et transport en commun. Une contribution par famille d'un montant de 36€ est demandée afin de diminuer les coûts et être en accord avec la thématique de l'écologie. Le repas de midi du premier jour sera assuré par les familles. Pour les CE1 : le devis total du séjour est de 2565€, il n'y a pas de transport. Une participation de 30€ par famille est demandée.

Madame le Maire rappelle les aides précédemment accordées et propose la somme de 1 000€ à verser pour la classe transplantée de CM1 / CM2 et 400€ pour la classe transplantée de CE1, sous forme de subventions à la coopérative scolaire.

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Modification de la délibération 2023/047 N°9 : range-vélos.

Le système permettant d'accrocher deux vélos sur un seul arceau, la commune peut prétendre à un fonds de concours de 200€ par arceau et non de 100€ (soit 8x200€ = **1600€**), Madame le Maire propose d'annuler la délibération du 18 juillet 2023 N°9 et de la remplacer par la présente.

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Modification du règlement intérieur du CM.

Madame le Maire propose la modification de l'article N°26 « Expression des listes représentatives du conseil municipal » plus précisément la partie concernant le journal Commun 'info et sa parution.

Le calendrier annuel de parution est le suivant : 15/03, 15/06 et 15/10 (d'autres parutions exceptionnelles pourront paraître).

Elle propose une parution deux fois par an et non plus trois fois par an en gardant, toutefois, les parutions exceptionnelles.

Madame le Maire précise que le bulletin municipal annuel sera toujours, quant à lui, distribué en janvier (inchangé).

➔ ***Proposition du CM : 15/05 et 15/10, le bulletin inchangé : parution en janvier.***

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC).

Madame le Maire avait présenté, lors du conseil municipal du 12/12/2023, une carte de la commune avec les zones d'accélération pressenties.

➔ Après en avoir débattu, l'ensemble des membres du conseil municipal s'était accordé pour retirer de la carte les « zones vertes » (méthaniseurs) sur la commune et pour refuser la pause de panneaux photovoltaïques au sol.

➔ Afin de consulter le public, la carte a été mise en ligne sur « panneau pocket » et deux permanences des élus ont été réalisées à la mairie :

Samedi 6 janvier 2024 (Cyril LACROIX /Patricia WOLTERS)

Samedi 13 janvier 2024 (Cyril LACROIX)

Patricia WOLTERS indique que les personnes qui sont venues n'avaient pas compris la démarche. Elles venaient s'informer à titre personnel pour l'installation des dispositifs et leur financement mais pas dans l'idée d'une consultation publique pour la commune.

En conclusion, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que les zones de méthanisation soient retirées de la carte et que les panneaux photovoltaïques soient autorisés uniquement sur les toitures (pas de panneaux au sol).

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- Convention tripartite d'occupation précaire, Roannais Agglomération, St André d'Apchon et « Les enfants de la côte ».

Madame rappelle que la commune ne dispose pas d'un local suffisamment vaste permettant d'héberger "les enfants de la côte" et leurs instruments. Aussi une convention d'occupation précaire tripartite a été signée entre le propriétaire de l'équipement culturel (Roannais-Agglomération), l'intervenant (la commune) et l'occupant (l'association « Les enfants de la côte »). Il convient de renouveler cette convention.

La convention définit les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé à utiliser à titre temporaire et révocable, les biens immobiliers de l'Équipement Culturel Communautaire situé 12 route de Lagoura 42370 Saint-André-d'Apchon, pour l'exercice de son activité d'enseignement musical. Une redevance annuelle de 350€ est demandée afin de participer au chauffage et à l'électricité.

Elle est conclue pour une durée de **DOUZE MOIS** du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, renouvelable 2 fois par tacite reconduction**, pour une même durée de 12 mois. Elle arrivera donc à son terme au plus tard le **31 décembre 2026**.

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10- Questions diverses :

Campagne de fleurissement :

9 février 2024 remise des prix, 3^{ème} catégorie.

Point faibles → Il faut améliorer l'entretien des massifs et éviter une taille trop sévère.

Points forts → Le village est très dynamique, bien fleuri, lavoir bien restauré, les stationnements bien agencés. Le château et les aires de jeux sont bien visibles.

 **Patricia WOLTERS** propose de participer à la campagne de fleurissement dont la récompense est « la fleur » et indique que les agents techniques souhaitent vivement s'investir. Un débat s'instaure : les élus indiquent leur crainte à propos du manque de temps pour nos agents.

Une réunion de la commission « développement durable » est prévue afin de définir les axes à mettre en place pour aller chercher la fleur en 2025. Cette commission sera ouverte à tous et les adjoints n'ont aucune obligation d'y participer.

 **Philippe VIAL** indique qu'il y a un problème de goudronnage vers Bouthéran, la densité n'est pas assez importante. Jacquit ROCHE explique que l'entreprise EIFFAGE va rectifier la chaussée en avril.

 **Philippe CHATRE** demande s'il est possible d'obtenir une subvention voirie pour entreprendre des travaux permettant d'évacuer les eaux des routes vers les fossés. Ainsi, récupérer les eaux rentrerait dans le programme de la désimperméabilisation.

✚ **Christian JOANNIN** propose de choisir une photo représentative du village afin de rénover le panneau au rond-point. Un groupe de travail (Franck DENIS, Philippe CHATRE, Céline VIAL et Muriel PLASSE) sera constitué afin d'arrêter un choix de photo.
Marion propose que l'on fasse appel aux apchonnois pour avoir des photos.
Les amis de St André ont, quant à eux, réalisés des vues anciennes du village qu'ils installeront dans la commune.

✚ **Philippe CHATRE** précise que le panneau d'interdiction de doubler n'a pas été déplacé en même temps que celui de la commune.

✚ **Christian JOANNIN** donne un compte-rendu de l'achat d'électricité et de gaz au SIEL et fait part des tarifs de 2024 en précisant qu'il y a eu une diminution de 23% de ces derniers concernant l'éclairage des bâtiments et l'éclairage public (retour aux tarifs de 2022).
Toutefois, il indique qu'une hausse de 47% est prévue au 1^{er} juillet 2024.

✚ **Franck DENIS** donne pour information que des artisans ont été oubliés dans le bulletin municipal.

✚ **Murielle PLASSE** indique que les voitures, au rond-point de la boulangerie, ne font pas le tour du parking comme indiqué et ressortent par le sens interdit !

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h47.

Le Maire,
Martine ROFFAT

La secrétaire de séance,
Patricia WOLTERS

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 05/03/2024.
Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le 07/03/2024.